

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONÉ

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
VERSANT DE L'HUVEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 5 décembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le cinq décembre à quatorze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège du Conseil de Territoire - Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Métropole Aix-Marseille Provence, salle du rez-de-chaussée (932 Avenue de la Fleuride, ZI Le Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Mme Sylvia BARTHELEMY.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15

**PRESENTS :** Mme Sylvia BARTHELEMY, M. Roland GIBERTI, M. Jean-Pierre GIORGI, M. Jérôme ORGEAS, M. Bernard NEGRETTI, M. Pascal AGOSTINI, Mme Monique RAVEL (suppléante de M. Christian OLLIVIER), M. Daniel REY, M. Claude FABRE, M. Gilles RASTELLO et M. Christophe PALUSSIÈRE.

**EXCUSES :** M. Serge PEROTTINO, M. Julien RAVIER, M. Alain ROUSSET, M. Maurice REY et M. Christian OLLIVIER.

### DELIBERATION N°3

**OBJET :** Approbation de la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH

Madame la Présidente du SMBVH rapporte :

Le Syndicat de l'Huveaune s'est engagé par la délibération n°5 du 4 avril 2011 en tant que porteur de la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune.

Depuis 2012, le Syndicat pilote la procédure de mise en œuvre technique, en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant. A ce titre, il anime et participe aux instances de co-construction, Comités de Rivière, commissions thématiques, comités techniques et réunions diverses, qui se sont tenus sur ce sujet depuis cette date.

Le Contrat de Rivière est la résultante d'une construction concertée entre tous les acteurs du territoire et la traduction opérationnelle d'objectifs partagés sur ce bassin versant, répondant à 4 catégories d'enjeux concernant :

- La qualité des eaux ;
- La qualité des milieux naturels aquatiques et la prévention des inondations ;
- L'état des ressources en eau ;
- La gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant.

Conseil Syndical du 05/12/2019 – Délibération 3



Il constitue la déclinaison opérationnelle du Programme de Mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour le bassin versant de l'Huveaune, ainsi qu'un engagement de l'ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d'un programme d'actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour le territoire.

Le programme de phase 1 du Contrat de Rivière, qui a constitué la feuille de route 2015-2018, répondant aux enjeux cités ci-dessus a été acté lors de la cérémonie de signature du 28 octobre 2015. Le Syndicat de l'Huveaune en avait approuvé le contenu ainsi que le programme d'actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH par la délibération du 25 septembre 2015.

Le bilan de cette phase 1, présenté lors du Comité de Rivière du 5 décembre 2017 est très positif, puisque plus de 95% des actions ont été engagées, pour un montant de 13M€.

Lors du Comité de Rivière du 24 juin 2019, le programme d'actions prévisionnel pour la seconde phase (2019-2022) a été présenté et approuvé par l'ensemble des membres présents. Il est constitué de 74 actions, pour un montant de près de 39 Millions d'euros.

Celui-ci est intégré, pour l'ensemble des actions concernées, à la feuille de route GEMAPI de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Pour la phase 2 de ce programme, les actions pour lesquelles le SMBVH assure la maîtrise d'ouvrage (dont les actions-cadre du volet ISEF – Information Sensibilisation Education Formation) tel que détaillé dans le tableau ci-annexé, s'élèvent à environ 9,85 Millions d'euros pour 18 actions.

Le dispositif contractuel objet de la présente délibération permet de façon exclusive que les actions proposées soient financées par l'Agence de l'eau et par la Région, les Départements pouvant allouer des subventions hors cadre contractuel.

Outre un programme d'études et de travaux, ce Contrat correspond à la poursuite d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente du bassin versant de l'Huveaune mise en œuvre depuis 2012, et cohérent avec les enjeux de la GEMAPI sur ce territoire.

Dans le cadre de l'évolution de ses statuts révisés et entrés en vigueur au 22 février 2019, les missions du SMBVH sont en complète cohérence avec les enjeux et objectifs du Contrat de Rivière.

Le CONSEIL SYNDICAL,

**ENTENDU** l'exposé du Président,

**VUS**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement dans son ensemble, notamment les articles L. 211-7 et L-213-12
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016 – 2021 ;
- L'Arrêté inter préfectoral en date du 17 décembre 2013, portant constitution du Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune ;
- La délibération du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée en date du 27 mai 2014,
- Le programme d'actions du Contrat de Rivière – phase1, acté en Comité de Rivière du 31 mars 2015 ;
- La délibération du 28 juin 2018 actant l'Instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de l'année 2019 n° MET 18/6426/CM ;
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur des statuts du SMBVH ;

*Conseil Syndical du 05/12/2019 – Délibération 3*



- La délibération du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée en date du 27 mai 2014, approuvant l'Avant-projet de Contrat de Rivière ;
- L'Arrêté inter préfectoral en date du 19 août 2016, portant constitution du Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune ;
- L'approbation du Comité de Rivière du programme de phase 2 de Contrat lors de la séance du 26 juin 2019 ;
- La convention de Convention de délégation de compétences pour l'aménagement de cours d'eau, ouvrages et milieux associés du bassin versant de l'Huveaune et la délibération afférente du 19 avril 2019 ;
- Le projet d'engagement contractuel annexé ;
- Les comptes rendus des Comités de Rivière du 6 décembre 2017 et du 24 juin 2019 ;
- Le projet de délibération du 19 décembre 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence « GEMAPI - Approbation de la Phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et de son programme d'actions ».

#### CONSIDERANT

- Que statutairement, le SMBVH assure le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'actions incluses dans la phase 2 du Contrat de Rivière ;
- La nécessité de poursuivre sur notre territoire la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle cohérente du bassin versant de l'Huveaune, en réponse au SDAGE et aux enjeux locaux ;
- Que les actions du Contrat de Rivière Phase 2 concourent aux objectifs du Contrat de Baie Phase 2 porté par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Que le dispositif de Contrat de Rivière est nécessaire pour obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région, conformément aux conditions associées ;

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** les objectifs et enjeux du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, ainsi que le programme d'actions qui en découle et l'ensemble des documents relatifs à la phase 2 de Contrat,

**ARTICLE 2 : DE POURSUIVRE** le portage de la démarche et le déploiement de la gestion intégrée et concertée à l'échelle du bassin versant, au travers des instances de suivi du Contrat (Comité de Rivière et commissions thématiques) et de son action de terrain,

**ARTICLE 3 : DE S'ENGAGER** à réaliser les opérations dont le SMBVH assure la maîtrise d'ouvrage suivant le tableau joint en annexe, dans les conditions prévues au Contrat et la limite des crédits inscrits au budget, pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel,

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** la Présidente du SMBVH ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs à ces actions auprès des Conseils Départementaux des Bouches-du Rhône et du Var, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence de l'eau et des autres partenaires financiers, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent,

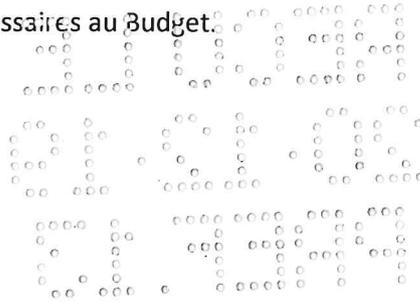


notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation du programme d'actions prévisionnel proposé dans le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune,

**ARTICLE 5 :** D'AUTORISER la Présidente du SMBVH à signer l'engagement contractuel (« tome 3 ») après délibérations des partenaires financiers sur leurs engagements respectifs,

**ARTICLE 6 :** D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Madame Sylvia BARTHELEMY,  
Présidente du Syndicat Mixte du  
Bassin Versant de l'Huveaune**

Certifié exécutoire par la Présidente  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le



## Annexe 1 : documents de phase 2 du Contrat de Rivière

L'ensemble des documents produits dans le cadre de la construction de la phase 2 de Contrat est accessible au lien suivant : <https://www.syndicat-huveaune.fr/projetph2cdr/>

Il s'agit :

- De la synthèse de phase 1 de Contrat de Rivière et perspective de phase 2
- Du tome 1 de Contrat de Rivière (diagnostic et contexte) ainsi que ses annexes
- Du tome 2 (programme d'actions de phase 2)
- Du tome 3 (engagement contractuel).

# CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

## Plan d'actions de phase 2

Enjeux	volet ISEF ou démarche spécifique	Intitulé de l'action	Maîtres d'ouvrage	Estimation financière phase 2
<b>Enjeu A : Qualité des eaux</b>				
<b>Objectif 1 Renforcer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination</b>				
A.1.1		Réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments de l'Huveaune et ses affluents	SMBVH	170 000 €
A.1.2		Réalisation d'un état initial de la pollution potentielle et avérée sur les eaux souterraines et superficielles en complément aux réseaux de suivi qualité	SMBVH et BRGM	75 000 €
A.1.3		Etudes de faisabilité de mise en place d'un réseau de suivi sur les eaux souterraines, intégrant un volet d'étude des échanges nappe/rivière (géochimie, piézométrie, jaugeages, interprétations) - action à mener à l'issue des études en cours	SMBVH et BRGM	Pour mémoire
A.1.4		Campagnes de suivi qualité intégrées dans l'opération collective, dont suivi RSDE - STEP	SPL Eau des Collines	Pour mémoire, montant intégré dans l'opération collective entreprise
A.1.5		RSDE-ICPE 2 : campagnes de recherche de substances dangereuses dans les rejets des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Etat	Pour mémoire
A.1.6		RSDE-STEP 2 : recherche de substances dangereuses dans le rejet des Stations d'Épuration : STEP de Marseille - Géolide	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire Marseille Provence	Pour mémoire
<b>Objectif 2 Lutter contre les pollutions domestiques notamment en temps de pluie</b>				
A.2.1		Construction d'un système d'assainissement collectif au hameau du Pigeonnier, commune de La Bouilladisse	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - SPL Eau des Collines	1 611 171 €
A.2.2		Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et de la station d'épuration de Plan d'Aups Sainte-Baume	Communauté d'Agglomération de Provence Verte	285 000 €
A.2.3		Réactualisation du schéma directeur d'assainissement de la Commune de Cuges-les-Pins au regard du PLU : diagnostic et programme de travaux. Etude de définition de la réhabilitation de la station d'épuration de Cuges-les-Pins Intégration d'un volet réutilisation pour irrigation / économie circulaire et d'objectifs d'innovation	SPL Eau des Collines	100 000 €
A.2.4		Mise en œuvre du schéma directeur des eaux usées de Cuges-les-Pins : travaux sur les réseaux et rénovation de la station d'épuration	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - SPL Eau des Collines	800 000 €
A.2.5		Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Travaux de création d'accès sur l'ovoïde, travaux de mise en conformité du déversoir d'orage des Escourtines, fin du diagnostic, travaux d'urgence sur les secteurs dégradés et étude portant sur la stratégie de réhabilitation de l'ouvrage	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	3 000 000 €
A.2.6		Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : travaux sur les réseaux d'Aubagne et La Penne-Sur-Huveaune (lutte contre les entrées d'eaux claires parasites)	SPL Eau des Collines	2 000 000 €

Objectif 3		Objectif 4	
Réduire les apports de "substances dangereuses" et autres polluants aux rivières et à la mer		Diminuer les apports en nitrates et pesticides	
A.2.7	Mise en œuvre des programmes de travaux directeurs d'assainissement d'eaux usées - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Mise en œuvre des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées des communes d'Auriol et de Saint-Zacharie, permettant de limiter les déversements au milieu naturel	SPL Eau des Collines	550 000 €
A.2.8	Actualisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées sur les communes de l'Etoile et Roquevaire (6 communes raccordées à l'ovode)	SPL Eau des Collines	1 500 000 €
A.2.9	Suites du Contrat pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité des milieux aquatiques	Métropole Aix Marseille Provence	pour mémoire
A.3.1	Poursuite de "l'opération collective entreprise" mise en œuvre en phase 1 de Contrat de Rivière, visant à : - Améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants - Informer les acteurs du territoire de l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau - Accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées - Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités	SPL Eau des Collines Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	2 135 000 €
A.3.2	Action "eco-défis" en partenariat avec CCIMF visant à sensibiliser et accompagner entreprises du territoire aux éco-gestes et autres solutions ou procédés vertueux en faveur environnement	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerces et d'Industries Marseille Provence	97 000 €
A.3.3	Action collective entreprise menée sur le territoire du CT1, complémentaire à l'action A31	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire Marseille Provence	pour mémoire
A.3.4	Contrat de baie Schémas directeurs pluviaux à l'échelle de la Métropole et travaux de mise en œuvre intégrant des mesures qualitatives et de réduction de l'imperméabilisation (cf. Enjeu BD et PAPI)	Métropole AMP / Conseils de Territoires par délégation / communes par conventions de gestion	pour mémoire
ABD.3.1	AMénagement du parc d'activité de Camp de Sarrier : mise en œuvre du schéma global de gestion de l'eau et traitement des infrastructures pluviales publiques et privées	SMBVH, Métropole Aix-Marseille Provence, opérateurs privés	pour mémoire inscrit dans le volet BD du Contrat de Rivière : Actions BD32 et BD33
ABD.3.3	Requalification de la Zone des Paluds – Gestion du volet pluvial et desimpermeabilisation sur le secteur public et privé	Métropole Aix Marseille Provence et Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	pour mémoire inscrit dans le volet BD du Contrat de Rivière : Actions BD34 et BD35
A.4.1	« Mise en place d'un "Groupe 30 000" et création d'un projet en lien avec l'adoption de bonnes pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Huveaune	Chambre d'agriculture 13	20 000 €
A.4.2	Etude sur la réalisation d'une plateforme de compostage permettant d'utiliser les déchets agricoles locaux pour un compost adapté aux pratiques culturales locales, avec des conseils d'utilisation du produit permettant de protéger les nappes phréatiques et les cours d'eau.	CETA (Centre d'études techniques agricoles du Pays d'Aubagne)	35 000 €
A.4.3	Réalisation d'une plateforme de compostage permettant d'utiliser les déchets agricoles locaux pour un compost adapté aux pratiques culturales locales, avec des conseils d'utilisation du produit permettant de protéger les nappes phréatiques et les cours d'eau : travaux d'aménagement	CETA du Pays d'Aubagne + sociétés d'aménagement + artisans	500 000 €
A.4.4	Accompagnement technique des collectivités, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires : étude de prédefinition de l'action	SMBVH	20 000 €

# Enjeu BD Qualité des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations

Objectif 1 Renforcer les connaissances sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et leur suivi				
BD.1.1		Etude et construction d'une programmation - Dossier DIG sur l'ensemble des cours d'eau gérés par le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune	SMBVH	100 000 €
BD.1.2		Constituer un Porter à Connaissance et une valorisation du Schéma directeur de Gestion Globale des milieux aquatiques, au service des projets d'aménagement du territoire.	SMBVH	30 000 €
BD.1.3		Inventaire écologique le long de l'Huveaune sur le territoire Marseillais, dans le cadre de la stratégie Locale de Biodiversité	Commune de Marseille	30 000 €
BD.1.4		Suivi morphologique réglementaire à l'aval du barrage de la Pugette à Marseille, dans le cadre de l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux de l'Huveaune	Métropole AMP / Conseil de Territoire Marseille Provence	pour mémoire
Objectif 2 Renforcer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et mettre en œuvre une politique de gestion des inondations et des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant				
BD.2.1	ISEF PAPI	Action CADRE "acculturation au risque inondation"	SMBVH et autres porteurs	Pour mémoire, action PAPI
BD.2.2	PAPI	Etude hydromorphologique des cours d'eau sur les douze communes du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, dans le cadre du PLUi.	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Pour mémoire
BD.2.3	PAPI	Actions pour mémoire inscrites au PAPI		Pour mémoire
Objectif 3 Intégrer la gestion du petit cycle et du grand cycle de l'eau dans les projets d'aménagement				
BD.3.1		Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre des aménagements définis dans le cadre du schéma global de l'eau et de la requalification de la zone d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne	SMBVH par convention de délégation de la Métropole Aix Marseille Provence	989 000 €
BD.3.2		Aménagement du Parc d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne - Traitement des Espaces Publics, pluvial, voiries et abords	Métropole Aix Marseille Provence	400 000 €
BD.3.3		Aménagement de Camp de Sarlier - Mise en œuvre du Schéma Global de l'Eau par unité foncière privée	Opérateurs privés	100 000 €
BD.3.4		Zone des Paluds : Requalification de la Zone des Paluds – Volet Accompagnement du secteur privé	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	160 000 €
BD.3.5		Requalification de la Zone des Paluds – Volet accompagnement du secteur public sur le volet désimperméabilisation	Métropole Aix Marseille Provence	100 000 €
BD.3.6		PLUi OAP SECTORIELLE : Contribution à l'élaboration de deux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sectorielles, sur la gestion intégrée du cycle de l'eau sur les secteurs d'Auriol ( Pont de Joux) et La Bouilladisse, dans le PLUi	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	100 000 €
BD.3.7		PLUi OAP THEMATIQUE : Contribution à l'élaboration d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique : Gestion intégrée du cycle de l'eau dans le PLUi	Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	100 000 €
BD.3.8		Coordination des projets eau et aménagement dans le cadre de la déclinaison de l'atelier des territoires sur le bassin versant de l'Huveaune	Métropole Aix Marseille Provence	Pour mémoire
Objectif 4 Entretien et restaurer les cours d'eau pour la prévention des inondations et l'amélioration de leurs fonctionnalités géomorphologiques et écologiques				
BD.4.1		Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion par le SMBVH - En préalable et/ou en complément des actions de restauration et d'aménagement.	SMBVH	1 700 000 €
BD.4.2		Etude d'aménagement et de restauration du site des sources de l'Huveaune	Communauté d'Agglomération Provence Verte en partenariat avec le PNR Ste Baume	70 000 €
BD.4.3		Aménagement GEMAPI de l'Huveaune dans le secteur amont du Pont Heckel à Marseille : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, procédures réglementaires et travaux.	SMBVH par convention de délégation de la Métropole Aix Marseille Provence - en partenariat avec la Ville de Marseille	4 500 000 €
BD.4.4		Etudes et maîtrise d'œuvre conception pour la réduction de la vulnérabilité, la sécurisation, et la valorisation des berges de l'Huveaune du centre ville à l'avenue Manoukian à Aubagne	Métropole Aix Marseille Provence en partenariat avec la ville d'Aubagne et le SMBVH	Pour mémoire
BD.4.5		Aménagement, restauration et valorisation de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne - Maîtrise d'œuvre conception, réalisation et études complémentaires - première tranche de travaux - Avant Projet Détaillé des 2ème et 3ème Tranches du projet	Métropole Aix Marseille Provence en partenariat avec le SMBVH et la ville d'Aubagne	4 080 000 €

BD.4.6		100 050 €	SMBVH	Restoration du bon fonctionnement de l'Huveaune au niveau du secteur de Saint Menet avec valorisation de la hydrobiologie, physique et hydraulique, communication			
BD.4.7		30 000 €	Métropole Aix Marseille Provence en partenariat avec la Ville de Marseille et le SMBVH	Restauration et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire en lien avec le programme biodiversité - Phase étude			
BD.4.8		330 000 €	Commune de Roquevaire et SMBVH	Aménagement et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire en lien avec le programme d'entretien par le SMBVH			
BD.4.9	PAPI	300 000 €	SMBVH par convention de délégation de la Métropole Aix Marseille Provence - en partenariat avec la Ville de Marseille	Aménagement GEMAPI de l'Huveaune entre Aubagne et La Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement : maîtrise d'œuvre conception (AVP-PRO-DCE) et études complémentaires pour intégration au programme d'actions du PAPI (travaux)			
BD.4.10	PAPI		Métropole Aix Marseille Provence - Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Rivage	Aménagement des cours d'eau de la Grave et des Xaviers, affluents du Jarret à Marseille		Pour mémoire	
BD.4.11	PAPI		SMBVH	Intégration d'un programme de gestion des milieux / restauration concernant les actions de lutte contre les débordements inscrites aux PAPI : - Création du Parc Fluvial de l'Huveaune au niveau de St Marcel à Marseille : travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune (Métropole AMP et Marseille) - Traitement du gabarit de l'Huveaune au niveau de Pont de Vivaux : AMO de préparation de l'action lien cheminement VDM (SMBVH)		Pour mémoire	
<b>Objectif 5 Restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents</b>							
BD.5.1		23 551 €	Fédération de pêche 13 - MRM	Etude des conditions de migration de l'Anguille dans l'Huveaune : phase 2 Suite aux études menées en 2018-2019 et à l'étude de la DEAP sur les conditions de faisabilité de remise en eau de l'Huveaune à l'aval de la Pugette			
BD.5.2	contrat de baie		Métropole Aix Marseille Provence en partenariat avec le SMBVH	Etudes de faisabilité de retour de l'Huveaune dans son lit et travaux d'aménagement, à l'aval du barrage de la Pugette		Pour mémoire	
<b>Objectif 6 Réduire les déchets dans les bassins versants</b>							
BD.6.1	ISEF Plan Déchets Huveaune	89 000	Mer-terre	Contribution au déploiement de la plateforme "Re-Med" via la surveillance des macro-déchets sur les sites-pilotes le long de l'Huveaune/affluents et l'exploitation des données issues des opérations de ramassage effectuées sur le bassin versant. Mise en œuvre du dispositif "Adopte un spot" sur 2 secteurs de l'Huveaune : Dromel et Paluds			
BD.6.2	ISEF		SMBVH et autres porteurs	ACTION CADRE pour fédérer les opérations d'interventions citoyennes		Pour mémoire, voir action E35	
BD.6.3	ISEF Plan Déchets Huveaune		Multiples	Sensibilisation / information / changement des pratiques publics quant aux rejets directs ou indirects de déchets dans les milieux aquatiques		Intégré dans le budget du SMBVH	
BD.6.4	ISEF Plan Déchets Huveaune	40 000 €	Mer-terre	Cas des dépôts sauvages de type BTP : évolution des filières d'évacuation - étude de faisabilité - Mise en place d'un volet technique (filiales) et animation/formation des pros (garages, BTP, commerces etc).			
BD.6.5	Plan déchets Huveaune	27 000 €	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	Collecte des déchets dangereux de peinture et assimilés, sensibilisation des entreprises et organisation d'une à deux collectes par an sur le territoire en partenariat avec fournisseurs et un collecteur			
BD.6.6	Plan déchets Huveaune	150 000 €	Communes, propriétaires, Métropole, SMBVH, etc.	Nettoyages du lit et des berges des cours d'eau			
BD.6.7	Plan déchets Huveaune	90 000 €	SMBVH	Piégage des déchets avant leur arrivée en mer à l'amont du barrage de la Pugette - étude de faisabilité sur un seuil			
BD.6.8	Plan déchets Huveaune	90 000 €	Porteur à définir	Piégage de déchets en sortie de réseaux pluviaux - étude et test in situ			
BD.6.9	Contrat de baie- Plan déchets Huveaune		Métropole Aix Marseille Provence	Piégage des déchets avant leur arrivée en mer au niveau du barrage de la Pugette		Pour mémoire	
BD.6.10	Contrat de baie- Plan déchets Huveaune		Mer-terre	Pour mémoire : actions mer-terre inscrites au Contrat de Baie		Pour mémoire	

## Enjeu C Etat des ressources en eau

Objectif 1		Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau		
C.1.1		Caractérisation de la ressource en eau souterraine stratégique du secteur Calanques/Beausset/Ste Baume	Université Aix Marseille	465 000 €
C.1.2		Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion en vue de la réalisation d'un plan de gestion de la ressource en eau	SMBVH et Métropole Aix Marseille Provence (eau, GEMAPI, agriculture)	240 000 €
C.1.3		Etude-recherches complémentaires sur la ressource stratégique en eau souterraine sur la plaine de Cuges-les-Pins et sur la plaine d'Aubagne, en lien avec les actions de diversification de la ressource menées par la SPL Eau des Collines	Métropole Aix Marseille Provence (Direction agriculture)	150 000 €
C.1.4	ISEF	Sentier karstique du parc départemental de Saint-Pons : un outil de médiation et de valorisation du patrimoine naturel	Comité Départemental de Spéléologie 13	27 500 €
C.1.5		Mieux comprendre les circulations d'eaux souterraines de la Sainte-Baume occidentale	Comité Départemental de Spéléologie 13	44 640 €
C.1.6		Dynamiques de mise en charge des réseaux karstiques des Encanaux, réponse aux précipitations et effets sur les régimes extrêmes : crues et étiages	Comité Départemental de Spéléologie 13	27 560 €
C.1.7		Réalisation d'un schéma directeur d'adduction en eau potable sur les communes de Simiane, Mimet, Gréasque, Belcodène, Saint-Savournin, Cadolive, Peypin, La Destrousse, La Bouilladisse	SIBAM	450 000 €
C.1.8		Etude de sauvegarde des masses d'eau souterraines	PNR Ste Baume	Pour mémoire
C.1.9		Suites données au Contrat Ressources en eaux CONPERE En lien avec les canaux d'eau brute et les soutiens d'étiage des cours d'eau	Métropole Aix Marseille Provence	Pour mémoire
Objectif 2		Mettre en place des actions d'économie et de diversification des ressources en eau		
C.2.1		Modernisation et sécurisation du système d'irrigation de l'ASAMIA afin d'économiser de l'eau (réseau) - travaux engagés	ASAMIA	Pour mémoire
C.2.2		Schéma directeur du système d'irrigation afin d'économiser de l'eau (réseau et station de pompage)	ASAMIA	60 000 €
C.2.3		Modernisation et sécurisation du système d'irrigation de l'ASAMIA afin d'économiser de l'eau (réseau et station de pompage) suite aux préconisations du Schéma directeur	ASAMIA	750 000 €
C.2.4		Expertise en irrigation agricole à la parcelle pour une optimisation des apports d'eau en partenariat avec l'ARDEPI	Métropole Aix Marseille Provence	45 000 €
C.2.5		Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'eau potable des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins : 3 premières années d'actions pour le renforcement de réseaux afin de limiter les fuites (diminution de pression)	SPL Eau des Collines	4 000 000 €
C.2.6		Réalisation des travaux issus du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Roquevaire	SIBAM	2 500 000 €
C.2.7		Réalisation d'un forage d'urgence pour l'alimentation en eau potable à Roquevaire (forage du prés)	SIBAM	115 720 €
C.2.8		Réalisation des travaux pour la diversification des ressources utilisées sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Suite de l'étude menée en phase 1	Métropole Aix Marseille Provence SPL l'Eau des Collines	200 000 €
C.2.9		Travaux de sécurisation de la ressource en eau du forage de Puyricard sur Cuges-les-Pins par la création d'un second forage : étude et travaux	Métropole Aix Marseille Provence SPL Eau des Collines	400 000 €
C.2.10		Etude pour la réutilisation des eaux de lavage des filtres sur l'usine de potabilisation des eaux à Aubagne	SPL Eau des Collines	80 000 €
C.2.11		1/ Etude de faisabilité de la REUT – réutilisation sur le secteur de Cuges-les-Pins, (Roquefort-la-Bédoule et Cassis) en irrigation agricole 2/ Poursuite de l'étude de faisabilité : Pilote sur site en irrigation agricole	Métropole Aix Marseille Provence	90 000 €
C.2.12		Développement d'une irrigation péri-urbaine en lien avec les ressources en eaux disponibles (conventionnelles et non conventionnelles dont REUT) : apports méthodologiques de l'analyse de cycle de vie (ACV) Poursuite de l'étude de faisabilité de la REUT : Convention d'étude-recherche CIFRE	Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (Métropole Aix Marseille Provence)	246 000 €
C.2.13		Création d'une nouvelle ressource en eau sur la commune de Nans-les-Pins	Communauté d'Agglomération de Provence Verte	Pour mémoire

# Enjeu E Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

## Objectif 1 Animer et piloter le contrat de rivière

E.1.1		SMBVH	960 000 €	Pilotage du Contrat de Rivière – fonctionnement du SMBVH et liens avec les collectivités et politiques publiques - mise en œuvre des actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH
E.1.2		SMBVH	60 000 €	Suivi du Contrat de Rivière : assistance pour bilan annuel et bilan de fin de contrat, actualisation du diagnostic, et assistance à la construction du prochain contrat
E.1.3	ISEF	SMBVH	75 000 €	Communication et assistance pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 de Contrat - Coordination des actions ISEF, notamment actions-cadres - Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée (communication, site internet notamment, impression des supports du parcours pédagogique - portant sur les enjeux prioritaires du SDAGE) - Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau - Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte, s'appuyant notamment sur une participation citoyenne (aspects crues, pollution, embâcles et urgences)
<b>Objectif 2 Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives</b>				
E.2.1		Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile		Réalisation d'une voie verte le long des Berges de l'Huveaune sur la ville de Marseille et étude de sa continuité sur les communes de la Penne sur Huveaune et d'Aubagne
E.2.2		Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	45 000 €	Intégration de la gestion de l'eau et des cours d'eau dans le fonctionnement des centres urbains Prolongement de la voie verte sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (orientation du PADD du PLU / TVB) sur les communes de La Penne sur Huveaune, Aurio et Saint-Zacharie
E.2.3		Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	50 000 €	Prolongation de la Voie Verte le long des Berges de l'Huveaune et Requalification des Zones d'activités productives
E.2.4		Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Fagonéo)	50 000 €	Stade Léon David à Roquevaire : Aménagement des berges suite à l'étude menée par le CT4 pour la conception d'une plaine sportive avec promenade paysagère et sportive en bord de berge
E.2.5	ISEF	Provence Tourisme, Métropole Aix Marseille Provence - Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Office du Tourisme du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, communes, SMBVH, associations, etc.	105 000 €	Mise en œuvre du Projet Fil Vert : « Balisage – Signalétique » et « Mise en tourisme – Edition »
E.2.6	ISEF	Métropole Aix Marseille Provence et Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	150 000 €	Réduction de la vulnérabilité, la sécurisation, et la valorisation des berges de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne. Volet social du Projet
<b>Objectif 3 Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs</b>				
E.3.1	ISEF	SMBVH et associations	120 000 €	Les Fêtes du bassin versant de l'Huveaune : Volet pédagogique déployé par le village associatif Huveaune tout au long du fleuve et rendez-vous annuel, temps fort pour l'ensemble des populations du bassin versant
E.3.2	ISEF	SMBVH et maîtres d'ouvrage organisateurs de rencontres sur le bassin versant de l'Huveaune	70 000 €	Action CADRE « les rencontres du bassin versant de l'Huveaune » : réappropriation et interaction de tout public avec les cours d'eau du territoire, portant sur les enjeux prioritaires du SDAGE
E.3.3	ISEF	SMBVH et associations	280 000 €	Action CADRE « en direction des jeunes » : déploiement du parcours pédagogique Huveaune par les associations du territoire par un accompagnement, labellisé ISEF, des éducateurs et enseignants s'appuyant sur la mallette numérique ressource et le livret du « jeune », sur enjeux prioritaires du SDAGE
E.3.4	ISEF	SPL Eau des Collines	40 000 €	Communication et pédagogie
E.3.5	ISEF	SMBVH et autres porteurs	70 000 €	Action CADRE pour fédérer les opérations d'interventions citoyennes

**Montant total de phase 2 de Contrat de Rivière 38 593 192 €**

Annexe 2 : actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH – tableau récapitulatif

Le tableau présente les actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH, leur plan de financement prévisionnel ainsi que les modalités spécifiques d'engagement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. Il indique également l'année d'engagement de l'action.

**CONTRAT DE RIVIERE - PHASE 2 - DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE : ACTIONS A MAITRISE D'OUVRAGE SMBVH**

Enjeux	Objectif	Action num	INTITULE ACTION	Maitres d'ouvrage	Estimation financière phase	Taux Agence de l'eau	Montant Agence de l'eau	Bonus VMA	Taux Région PACA	Montant région	Taux Département 13	Montant département	Taux Autre	Commentaire Autre	Taux SMBVH	Montant SMBVH	Années de réalisation
<b>A</b>			<b>QUALITE DES EAUX</b>														
<b>A 1</b>			<b>Renforcer les connaissances de l'état des milieux et de l'état des milieux et de l'état des milieux et des sources de contamination</b>														
A	1	1	Réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments de l'Huveaune et ses affluents	SMBVH	170 000 €	50%	85 000 €		30%	51 000 €					20%	34 000 €	2020-2022
A	1	2	Réalisation d'un état initial de la pollution potentielle et avérée sur les eaux souterraines et superficielles en complément aux réseaux de suivi qualité	SMBVH et BRGM	75 000 €	50%	37 500 €		20%	15 000 €			20%	BRGM (15 000€)	10%	7 500 €	2021-2022
<b>A 4</b>			<b>Diminuer les apports en nitrates et pesticides</b>														
A	4	4	Accompagnement technique des collectivités, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires. Etude de pré-définition de l'action	SMBVH	20 000 €	0%									20%	4 000 €	2021
<b>BD</b>			<b>QUALITE DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS</b>														
<b>BD 1</b>			<b>Renforcer les connaissances sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et leur suivi</b>														
BD	1	1	Etude et construction d'une programmation - Dossier DIG sur l'ensemble des cours d'eau gérés par le Syndicat du bassin de l'Huveaune	SMBVH	100 000 €	30%	30 000 €				50%	50 000,00 €			20%	20 000 €	2020
BD	1	2	Constitution d'un Porter à Connaissance et une valorisation du Schéma directeur de Gestion Globale des milieux aquatiques, au service des projets d'aménagement du territoire	SMBVH	30 000 €	50%	15 000 €		30%	9 000 €					20%	6 000 €	2021
<b>BD 2</b>			<b>Renforcer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et mettre en œuvre une politique de gestion des inondation et des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant</b>														
BD	2	1	Action CADRE "acculturation au risque inondation"	SMBVH													
<b>BD 3</b>			<b>Intégrer la gestion du petit cycle et du grand cycle de l'eau dans les projets d'aménagement</b>														
BD	3	1	Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre des aménagements définis dans le cadre du schéma global de l'eau et de la requalification de la zone d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne	SMBVH	989 000 €	38%	380 500 €		20%	195 900 €	20%	193 200,00 €			20%	197 800 €	2020-2022
<b>BD 4</b>			<b>Entretien et restaurer les cours d'eau pour la prévention des inondations et l'amélioration de leurs fonctionnalités géomorphologiques et écologiques</b>														
BD	4	1	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion par le SMBVH - En préalable et/ou en complément des actions de restauration et d'aménagement	SMBVH	1 700 000 €	30%	510 000 €				50%	850 000,00 €			20%	340 000 €	2020-2022
BD	4	3	Aménagement et restauration de la continuité écologique de l'Huveaune dans le secteur amont du Pont Heckel à Marseille : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, procédures réglementaires et travaux	SMBVH	4 500 000 €	jusqu'à 50%	2 025 000 €	96 107 €	10%	450 000 €	23%	1 028 893		A définir en phase travaux	20%	900 000 €	2019-2022



Enjeux	Objectif	Action num	INTITULE ACTION	Maîtres d'ouvrage	Estimation financière phase	Taux Agence de l'eau	Montant Agence de l'eau	Bonus VMA	Taux Région PACA	Montant région	Taux Département 13	Montant département	Taux Autre	Commentaire Autre	Taux SMBVH	Montant SMBVH	Années de réalisation
<b>E GESTION LOCALE CONCERTEE ET VALORISATION DU BASSIN VERSANT</b>																	
<b>E 1 Animer et piloter le contrat de rivière</b>																	
E	1	1	Pilotage du contrat de rivière – fonctionnement du SMBVH et liens avec les collectivités et politiques publiques - mise en œuvre des actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH - Postes techniques	SMBVH	960 000 €		300 000 €								69%	660 000 €	2020-2022
E	1	2	Suivi du contrat de rivière : assistance pour bilan annuel et bilan de fin de contrat, actualisation du diagnostic, et assistance à la construction du prochain Contrat	SMBVH	60 000 €	50%	30 000 €		30%	18 000 €					20%	12 000 €	2021-2022
E	1	3	Communication et assistance pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 de Contrat	SMBVH	75 000 €	70%	52 500 €								30%	22 500 €	2020-2022
<b>E 3 Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs</b>																	
E	3	1	Volet pédagogique des fêtes du bassin versant de l'Huveaune : (déployé par le village associatif Huveaune tout au long du fleuve et un rendez-vous annuel, temps fort pour l'ensemble des populations du bassin versant)	SMBVH (mise en œuvre par convention de mandat)	120 000 €	70%	84 000 €		0			à définir			20%	24 000 €	2020-2022
E	3	2	Action CADRE « les rencontres du bassin versant de l'Huveaune » : réappropriation et interaction de tout public avec les cours d'eau du territoire - portant sur les enjeux prioritaires du SDAGE	SMBVH (mise en œuvre par convention de mandat)	70 000 €	70%	49 000 €		0			à définir			20%	14 000 €	2020-2022
E	3	3	Action CADRE « Parcours Pédagogique Huveaune en direction des Jeunes » : déploiement du parcours pédagogique Huveaune par les associations du territoire par un accompagnement, labellisé ISEF, des éducateurs et enseignants s'appuyant sur la mallette numérique ressource et le livret du "jeune"	SMBVH (mise en œuvre par convention de mandat)	280 000 €	70%	196 000 €		0			à définir			20%	56 000 €	2020-2022
E	3	5	ACTION CADRE pour fédérer les opérations d'interventions citoyennes - opération "Huveaune Propre"	SMBVH (mise en œuvre par convention de mandat)	70 000 €	70%	49 000 €		0			à définir			20%	14 000 €	2020-2022
<b>Total</b>					<b>10 099 050 €</b>		<b>4 151 525 €</b>			<b>738 900 €</b>		<b>2 350 093,00 €</b>				<b>2 637 825 €</b>	